**SEANCE DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt-et-un : le 27 septembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Dominois se sont réunis dans la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 septembre 2021

Etaient présents : LABRY Jean-Louis, BOER Alain, DELEU Aurélien, DUFOUR Michel, MARTEL Béatrice, MARQUEZ Jérémy, NEUREUIL Dominique, NICOLAS Arnaud, WARENDEUF Alain.

Etait absent excusé : FLAUTRE Samuel

Secrétaire de séance : Monsieur WARENDEUF Alain

**ORDRE DU JOUR :**

**Délibérations à prendre :**

**1/ Détermination du nombre de postes d’adjoints (suite à la démission du 1er adjoint)**

M. le Maire informe l’assemblée que M. BOER Alain a transmis sa lettre de démission en recommandé avec accusé-réception à M. le Sous-Préfet. Toutefois, la mairie n’ayant pas encore reçu la réponse écrite de Mme la Préfète, il est impossible de délibérer sur ce point aujourd’hui.

**2/ Décisions Modificatives au budget communal :**

Décision Modificative N° 1 :

Suite à la décision de la commission de surendettement imposant l’effacement des dettes de la locataire du logement communal, M. le Trésorier demande d’établir un mandat au compte 6542 (créances éteintes).

Les crédits étant inexistants à cet article, M. le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour la décision modificative suivante :

Chapitre 65 Article 6542 : + 2 800 €

Chapitre 022 dépenses imprévues : - 1 350 €

Chapitre 011 Article 615221 : - 1450 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la décision modificative ainsi proposée.

Décision Modificative n°2 :

A la suite des ajustements de l’attribution définitive au titre de la garantie de recettes prévue par l’article 21 de la troisième loi de finances rectificatives pour 2020, il convient de délibérer pour restituer l’acompte de 1 000 € (reprise totale) versé en excédent.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l’autoriser à effectuer le virement de crédits suivant :

Chapitre 74 : Article 7489 : + 1 000€

Chapitre 011 : Article 615221 : - 1 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la décision modificative ainsi présentée.

**3/ Location du Grand Marais :**

Suite à son entretien avec les membres de l’association « Dominois Loisirs », locataires du Grand Marais M. le Maire demande au Conseil Municipal de revoir à la baisse le prix de la location qui avait été fixé au cours de la réunion du 12 juillet.

Il informe qu’au cours de cet entretien, les membres de l’association ont refusé de reprendre le bail au prix proposé. Afin de conserver l’association « Dominois Loisirs » sur le territoire communal, M. le Maire suggère à l’assemblée de louer les 2 petits étangs, indépendamment du bail de chasse, à hauteur de 800€ à une autre association intéressée et d’augmenter de 500 € le coût de la location du Grand Marais à l’association « Dominois Loisirs ».

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident de reporter la délibération au cours d’une prochaine réunion en présence du Président de l’association « Dominois Loisirs » qui sera invité.

**4/ Devis réparation de la toiture de l’école :**

M. le Maire informe qu’une fuite a été constatée à l’école et que des réparations sont à faire sur la toiture. Un devis de 2 715,66€ TTC pour une toiture en bacs aciers est proposé. M. le Maire précise avoir sollicité d’autres devis qui ne lui sont pas parvenus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à signer le devis pour la réparation de la toiture de l’école en 2022.

**5/ Questions diverses :**

M. NEUREUIL sollicite le rebouchage des nids de poules rue du Vert Marais.

M. le Maire informe que des inspections portant sur les équipements sportifs de la Concurrence et de la Répression des Fraudes ont été réalisées au camping. Après avoir corrigé les défauts constatés, les services de l’APAVE ont contrôlé le matériel. Il est demandé de renouveler régulièrement le sable.

M. DUFOUR interpelle le Conseil Municipal sur le bruit excessif au camping municipal faisant fuire les potentiels résidents.

Séance levée à 19 h 45